PIECES NECESSAIRES EN MATIERE DE SUCCESSION (PASSIF)

- Les avis d'imposition (sur le revenu, l'impôt sur la fortune, la taxe foncière, la taxe d'habitation) ;
- Les factures des frais funéraires ;
- Les quittances d'eau, électricité, gaz, téléphone, internet ;
- Les quittances de loyer (si le défunt était locataire) ;
- Les charges de copropriété ;
- Les emprunts et les cautions ;
- Les éléments d'information concernant la récupération éventuelle de certaines prestations d'aide sociale ;
- Les frais de dernière maladie ;
- Les emprunts bancaires ;
- Les assurances bancaires, notamment relatives aux emprunts ;
- Les pièces justificatives de toutes autres dettes du défunt.